



## **LIGNES DIRECTRICES POUR LA DEMANDE D'AIDE**

### **A) Avant-propos**

Le présent document peut être utilisé comme guide par les entreprises qui demandent une aide publique **de minimis** dans le cadre du programme Fit 4 Start (ci-après le « Programme »). Pour plus d'informations sur le programme Fit 4 Start, les candidats doivent se référer aux lignes directrices relatives à la candidature et au programme.

**Base juridique de l'aide publique:** Loi du 20 décembre 2019 ayant pour objet la mise en place d'un régime d'aides de minimis.

Il contient en outre des informations sur les éléments essentiels de l'aide publique, la demande et les documents justificatifs requis.

**L'attention du demandeur est particulièrement attirée sur les faits suivants:**

- **Pour avoir accès à l'aide publique, il est obligatoire de soumettre la demande, les demandes de paiement ultérieures et les documents justificatifs respectifs via la plateforme MyGuichet.lu.**
- **Cette mesure d'aide publique n'est applicable qu'aux petites entreprises.**
- **Une entreprise ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'aide Fit 4 Start.**
- **Les entreprises individuelles qui ont déjà bénéficié d'une aide de minimis et qui, avec l'aide Fit 4 Start, dépasseraient le plafond de 200 000 EUR sur une période de trois exercices fiscaux ne sont pas éligibles.**

Avis général: L'attention de l'entreprise requérante est attirée sur le fait que des informations supplémentaires peuvent être demandées par le Ministère de l'Economie à sa seule discrétion afin de traiter la demande et les demandes de paiement ultérieures.

### **B) Procédure de demande d'aide**

#### **1. Soumission de la demande**

Toutes les demandes et pièces justificatives doivent être soumises via la plateforme MyGuichet.lu.

#### **2. Soutien à la demande par Luxinnovation GIE**

Luxinnovation GIE est à la disposition des entreprises requérantes pour les soutenir dans le processus de demande d'aide. Il est recommandé d'examiner avec Luxinnovation GIE la demande d'aide dûment complétée et toutes les pièces justificatives y afférentes avant de les soumettre.



## C) Glossaire

Analyse PME	Analyse visant à déterminer si l'entreprise candidate remplit les conditions requises pour être considérée comme une petite et moyenne entreprise conformément à l'annexe I du règlement (UE) no 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 [TFUE] (JO 2014, L 187, p. 1), tel que modifié par le règlement (UE) 2023/1315 de la Commission, du 23 juin 2023 (JO 2023, L 167, p. 1).
Autorisation d'établissement	Une société commerciale doit disposer d'une installation matérielle appropriée à la nature et à la dimension de l'activité poursuivie. En outre, le détenteur de l'autorisation d'établissement doit assurer effectivement et en permanence, par une présence physique dans l'établissement, la gestion journalière de l'entreprise et avoir un lien réel avec l'entreprise (propriétaire ou mandataire de celle-ci). Les éléments décrits ci-dessus constituent une liste non-exhaustive. De plus amples informations sur l'octroi d'une autorisation d'établissement sont disponibles via le lien suivant: <a href="https://guichet.public.lu/fr/entreprises/creation-developpement/autorisation-etablissement/autorisation-honorabilite/autorisation-etablissement.html">https://guichet.public.lu/fr/entreprises/creation-developpement/autorisation-etablissement/autorisation-honorabilite/autorisation-etablissement.html</a> .
Autorisation d'exploitation (Commodo/Incommodo)	Les personnes physiques ou morales qui ont l'intention d'exploiter un établissement ou d'exercer une activité figurant dans la <a href="#">nomenclature et classification des établissements classés</a> doivent obtenir une autorisation d'exploitation. Les entités qui ne sont pas mentionnées dans la nomenclature ne sont pas concernées par cette autorisation.
Certificat CCSS (nombre de salariés)	Ce certificat renseigne sur le nombre total des salariés occupés par un employeur à une date demandée. <a href="https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html">https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html</a>
Initiateur du Programme	Le Ministère de l'Economie est l'initiateur et le soutien financier du Programme.
NACE Code (Nomenclature of Economic Activities)	Le code NACE est attribué par le STATEC à la suite de la constitution d'une entreprise et après que celle-ci ait rempli et renvoyé le questionnaire du STATEC.

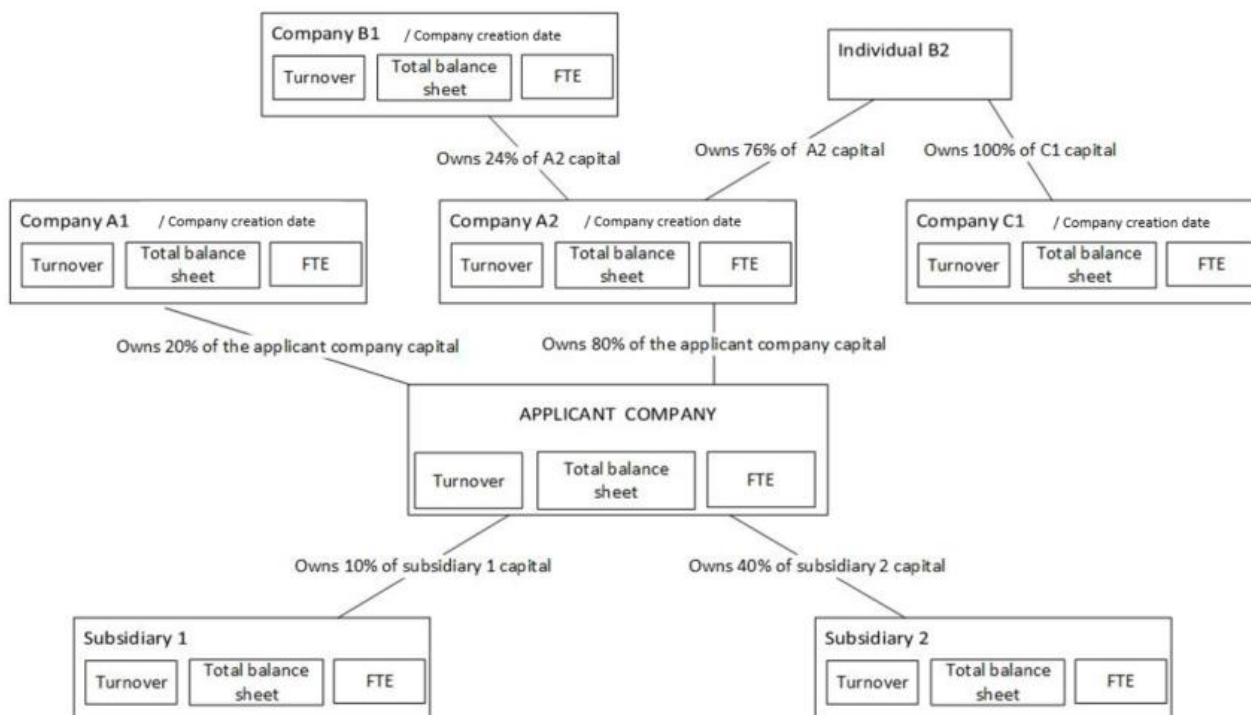


Organigramme de l'actionariat	Organigramme détaillé de la structure de l'actionariat/des participations de l'entreprise requérante, précisant les liens existants, le pourcentage de l'actionariat/des participations et la raison sociale, l'adresse, la répartition du capital social, les effectifs, le chiffre d'affaires et le total du bilan (données du dernier exercice) pour chaque entreprise (le cas échéant). Les informations à fournir doivent aller jusqu'au(x) bénéficiaire(s) effectif(s) ultime(s).
Organisateur du Programme	Luxinnovation GIE organise et gère le fonctionnement du Programme.
Phase de Coaching Fit 4 Start	Période pendant laquelle se déroulent les sessions de coaching et les comités de pilotage. Cette phase commence à la date de début de l'édition Fit 4 Start à laquelle l'entreprise participe et se termine le jour officiel de la remise des diplômes. La phase de coaching de Fit 4 Start fait partie intégrante du programme Fit 4 Start.
Programme Fit 4 Start	Période de 24 mois commençant à la date de début de l'édition Fit 4 Start respective, pendant laquelle les participants prennent part à la Phase de Coaching Fit 4 Start, développent leurs projets et pendant laquelle les coûts du projet sont éligibles. Les diplômés disposent de 25 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour soumettre une demande de paiement pour le solde de l'aide et leur rapport de projet final associé.
RIB	Relevé d'identité bancaire
Sociétés au Grand-Duché de Luxembourg	<p>Des informations détaillées sur les types de sociétés disponibles au Luxembourg et leurs procédures de constitution respectives sont disponibles sur le site web <a href="http://www.guichet.lu">www.guichet.lu</a>. En outre, il est fortement recommandé de prendre contact dès que possible avec la <a href="#">House of Entrepreneurship</a>, laquelle fournit un soutien et des conseils personnalisés aux entreprises du monde entier désireuses de s'établir au Luxembourg. La durée de la constitution d'une société dépend notamment de si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un cadre réglementaire spécifique est applicable/exigé ;</li><li>• une ou plusieurs licences spécifiques à être accordées par d'autres autorités compétentes est/sont requise(s).</li></ul>



## D) Exemple d'un organigramme de l'actionariat

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'un organigramme.



## E) Analyse PME

Une entreprise autonome est une entreprise qui n'est ni contrôlée, ni détenue par une autre personne morale. Par ailleurs, elle ne détient pas d'autres personnes morales à hauteur d'au moins 25%.

Attention : si une ou plusieurs personnes physiques agissant de concert contrôlent plusieurs entreprises alors aucune de ces entreprises n'est considérée comme autonome. Celles-ci doivent alors être qualifiées d'entreprises liées, soit en tant qu'entreprise filiale ou entreprise mère.

	Taille de l'entreprise	Micro	Petite	Moyenne	Grande
	Emplois en équivalent temps plein	< 10	< 50	< 250	≥ 250
Et	Chiffre d'affaires annuel (€)	≤ 2M	≤ 10M	≤ 50M	> 50M
Ou	Total du bilan (€)	≤ 2M	≤ 10M	≤ 43M	> 43M

La taille de l'entreprise est déterminée en fonction de l'annexe I du règlement (UE) no 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 [TFUE] (JO 2014, L 187, p. 1), tel que modifié par le règlement (UE) 2023/1315 de la Commission, du 23 juin 2023 (JO 2023, L 167, p. 1), en tenant compte des entreprises partenaires et liées de l'entreprise requérante.



## F) Accès à l'aide et conditions

Le programme Fit 4 Start donne accès, aux participants sélectionnés, à une aide publique d'un montant maximum de 150.000 EUR mise à disposition par le Ministère de l'Economie conformément à la loi du 20 décembre 2019 ayant objet la mise en place d'un régime d'aides de minimis.

Cette aide publique est accordée conformément à l'art. 1 (1) de la loi précitée aux sociétés commerciales réalisant un projet ayant une valeur ajoutée pour l'économie luxembourgeoise, y compris l'emploi, en accord avec la politique de diversification et de développement économique de l'Etat.

L'aide Fit 4 Start n'est accessible qu'aux petites entreprises. Aux fins de l'attribution de l'aide Fit 4 Start, la définition de petite entreprise, telle que stipulée à l'annexe I du règlement (UE) no 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 [TFUE] (JO 2014, L 187, p. 1), tel que modifié par le règlement (UE) 2023/1315 de la Commission, du 23 juin 2023 (JO 2023, L 167, p. 1), s'applique.

Cette subvention est divisée en 3 tranches (2 versements et le solde final), qui sont chacune soumise aux conditions d'accès suivantes à remplir par l'entreprise requérante :

- a) La première tranche de 50.000 EUR est accessible aux participants sélectionnés conformément aux conditions suivantes:
- Les participants sélectionnés doivent avoir leur société établie au Grand-Duché de Luxembourg et détenir une autorisation d'établissement valide, c'est-à-dire:
    1. Pour les start-ups qui ne sont pas encore constituées au Luxembourg au moment de leur sélection: la société commerciale doit (i) être constituée endéans les 9 mois qui ont suivi le début du programme Fit 4 Start et (ii) disposer au moment de sa demande d'aide d'un capital social minimum de 15.000 EUR (apports en numéraire, entièrement libérés) et être en mesure de démontrer qu'elle dispose d'un minimum de 15.000 EUR de liquidités<sup>1</sup> pour développer ses activités. Le capital social ne peut prendre la forme que de capital souscrit. Les primes d'émission ou autres méthodes d'apport similaires ne sont pas permises.
    2. Pour les start-ups déjà constituées au Luxembourg au moment de leur sélection: la société commerciale doit disposer au moment de sa demande d'aide d'un capital social minimum de 15.000 EUR (apports en numéraire, entièrement libérés) et pouvoir justifier d'un minimum de 15.000 EUR de liquidités<sup>1</sup> à disposition de la société pour développer ses activités. Une augmentation de capital requise par une société déjà existante dans le but d'atteindre le capital minimum obligatoire de 15.000 EUR ne peut prendre que la forme de capital souscrit. Les primes d'émission ou autres méthodes d'apport similaires ne sont pas permises.
  - Une société déjà constituée par un participant sélectionné ne doit pas avoir plus de 5 ans à la date d'ouverture de l'appel Fit 4 Start correspondant.
  - Les participants sélectionnés disposent de 9 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour soumettre une demande pour la première tranche de l'aide.

---

<sup>1</sup> Le solde minimum requis de 15.000 EUR doit être disponible à tout moment entre la date de début du programme et la date de soumission de la demande d'aide et être attesté par un relevé bancaire officiel.



- Les participants sélectionnés doivent soumettre un budget détaillé concernant l'utilisation de la première tranche de l'aide de 50.000 EUR et le minimum de 15.000 EUR de capital émis en conformité avec les catégories de coûts éligibles définies au point G) ci-dessous.
  - Les participants sélectionnés ont 15 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour dépenser un minimum de 50.000 EUR de leurs fonds disponibles.
  - Les participants sélectionnés doivent être âgés d'au moins 18 ans à la date de début du programme Fit 4 Start et doivent disposer d'une équipe composée d'au moins deux personnes dont au moins une travaillera à temps plein à la réalisation du projet Fit 4 Start.
- b) La deuxième tranche de 80.000 EUR n'est accessible qu'aux gradués de la phase de coaching Fit 4 Start conformément aux conditions suivantes:
- Les gradués ont réussi à lever un minimum de 50.000 EUR de fonds privés et à réaliser une augmentation de capital formelle<sup>2</sup> dans la société commerciale luxembourgeoise (apports en numéraire, entièrement libérés), endéans les 12 mois qui ont suivi le début du programme.
  - L'entreprise requérante compte au moment de la demande de la deuxième tranche de l'aide au moins deux employés à temps plein.
  - Les gradués ont dépensé un minimum de 50.000 EUR endéans les 15 mois qui ont suivi le début du programme Fit 4 Start, conformément au budget initialement soumis concernant l'utilisation de la première tranche de l'aide.
  - Les gradués disposent de 16 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour soumettre une demande pour la deuxième tranche de l'aide et leur rapport de projet intermédiaire associé.
  - Les gradués doivent soumettre un budget actualisé pour la deuxième tranche et le solde final de l'aide pour un total de 100.000 EUR et un minimum de 50.000 EUR de capital privé conformément aux catégories de coûts éligibles définies au point G) ci-dessous.
- c) Le solde final de 20.000 EUR n'est accessible qu'aux gradués de la phase de coaching Fit 4 Start conformément aux conditions suivantes:
- Les gradués ont bénéficié des deux premières tranches de l'aide.
  - Les gradués ont dépensé au total un minimum de 150.000 EUR de leurs fonds disponibles endéans les 24 mois qui ont suivi le début du programme Fit 4 Start, conformément au budget actualisé déposé lors de leurs demandes pour la deuxième tranche de l'aide.
  - Les gradués disposent de 25 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour remplir les conditions susmentionnées et pour soumettre une demande pour le solde final de l'aide et leur rapport de projet final associé.

Le versement de chaque tranche de l'aide sera subordonné à une évaluation positive par le Ministère de l'Économie des rapports de projet intermédiaires ou finaux soumis par l'entreprise requérante. En outre, ces rapports doivent mettre en évidence les écarts observés entre la planification initiale et le développement/progrès ultérieur du projet soutenu. Le Ministère de l'Économie se réserve le droit de demander des informations supplémentaires afin de vérifier la mise en œuvre effective du projet Fit 4 Start soutenu.

---

<sup>2</sup> L'augmentation de capital doit être attestée par un acte notarié formel, qui doit être exécuté endéans les 12 mois qui suivent le début du programme.



Dans le contexte du respect des conditions d'éligibilité et de versement de l'aide, l'entreprise requérante doit soumettre les rapports de projet suivants :

Statut	Rapport	Date limite de soumission
Tous les participants	Rapport de projet intermédiaire	16 mois à partir du début du programme Fit 4 Start
Gradués	Rapport de projet final	25 mois à partir du début du programme Fit 4 Start

En outre, l'attention de l'entreprise requérante est attirée sur les faits suivants :

- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte que le refus ou le non-respect de la soumission d'un rapport de projet intermédiaire ou final peut entraîner la perte de l'éligibilité à l'aide d'État et le remboursement immédiat du montant de la subvention versée, majoré des intérêts légaux applicables.
- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte qu'en cas de non-graduation de la phase de coaching Fit 4 Start ou d'échec de la levée de fonds privés d'un minimum de 50.000 EUR, l'entreprise requérante est toujours tenue de soumettre au Ministère de l'Economie, dans la période mentionnée ci-dessus, un rapport de projet intermédiaire relatif à l'utilisation de la première tranche de l'aide de 50.000 EUR. Le refus ou le non-respect de la soumission de ce rapport de projet intermédiaire peut entraîner la perte de l'éligibilité à l'aide d'État et le remboursement immédiat du montant de la subvention versée, majoré des intérêts légaux applicables.
- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte qu'en cas de départ anticipée volontaire ou d'abandon du programme Fit 4 Start par l'entreprise requérante, la participation au programme Fit 4 Start cessera à compter de la date de cet événement et que tout paiement d'aide en cours sera immédiatement suspendu.
- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte qu'en cas d'exclusion obligatoire de l'entreprise requérante du programme Fit 4 Start, la participation au programme Fit 4 Start cessera à compter de la date de cet événement et que tout paiement d'aide en cours sera immédiatement suspendu.
- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte que tout départ anticipée volontaire ou abandon du programme Fit 4 Start par l'entreprise requérante ou toute exclusion obligatoire de l'entreprise requérante du programme Fit 4 Start survenant après la réception d'une tranche de l'aide nécessite toujours la soumission au Ministère de l'Economie d'un rapport de projet intermédiaire détaillant, entre autres, l'utilisation de la (des) tranche(s) d'aide reçue(s). Ce rapport de projet intermédiaire doit être soumis par l'entreprise requérante sortante dans un délai d'un mois à compter de la date de l'événement de sortie concerné. Le refus ou le non-respect de la soumission de ce rapport de projet intermédiaire peut entraîner la perte de l'éligibilité à l'aide d'État et le remboursement immédiat du montant de la subvention versée, majoré des intérêts légaux applicables.
- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte qu'en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou volontaire de l'entreprise requérante, la participation au programme Fit 4 Start



prendra fin à compter de la date de cet événement et que tout paiement d'aide en cours sera immédiatement suspendu.

- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte que toute utilisation abusive et/ou tout versement de l'aide reçue en contradiction avec le budget soumis et/ou les catégories de coûts éligibles prédéfinies peut entraîner la perte de l'éligibilité à l'aide d'État et le remboursement immédiat du montant de la subvention versée, majoré des intérêts légaux applicables.
- En soumettant une demande, l'entreprise requérante accepte que le non-respect des dispositions de la loi et/ou des conditions de l'aide d'État et/ou des règles et conditions du programme peut entraîner la perte de l'éligibilité à l'aide d'État et le remboursement immédiat du montant de la subvention versée, majoré des intérêts légaux applicables.





## G) Catégories de coûts éligibles

Les coûts éligibles, qui doivent tous être en relation directe avec la réalisation du projet Fit 4 Start de l'entreprise requérante, sont catégorisés comme suit :

Catégorie	Description
<b>Frais de personnel</b>	Rémunération et cotisations sociales du personnel technique et non-technique affecté au projet.
<b>Coûts techniques et de développement</b>	Location/acquisition d'équipements techniques/de logiciels, certifications, protection de la propriété intellectuelle, conseils en matière de réglementation, acquisition d'une expertise technique spécifique.
<b>Coûts des tests</b>	Acquisition et réalisation d'essais de produits/services (ex : location d'installations d'essais environnementaux ou d'environnements d'essais spécifiques, acquisition de services d'essais, d'essais en laboratoire, d'essais cliniques, etc.)
<b>Coûts d'acquisition de données</b>	Acquisition de données et/ou de bases de données spécifiques.
<b>Coûts liés à la découverte des clients</b>	Analyse d'expérience utilisateur, activités liées à la vente.
<b>Coûts des installations et des infrastructures</b>	Location de laboratoires et/ou de bureaux, infrastructure informatique, utilisation du Cloud et de HPC, etc.
<b>Frais généraux et administratifs</b>	Télécommunications, comptabilité, assurances, conseils juridiques, etc.

Aux fins d'une vérification correcte des dépenses et avant le versement de la deuxième tranche et du solde final de l'aide, l'entreprise requérante doit soumettre un certificat de dépenses dûment certifié par un expert-comptable en respect de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable, indiquant toutes les dépenses susmentionnées liées au projet. Tous les coûts éligibles, conformément aux catégories de coûts prédéfinies et aux budgets soumis à l'avance, doivent être basés sur les dépenses réellement encourues par l'entreprise requérante, payées et directement liées à la mise en œuvre du projet sous-jacent Fit 4 Start.

L'attention de l'entreprise requérante est attirée sur le fait que des informations supplémentaires peuvent être demandées par le Ministère de l'Economie, à sa seule discrétion, afin de vérifier tous les coûts du projet et/ou d'autres données financières avant le versement de la tranche d'aide correspondante.

### **Coûts inéligibles:**

Sont considérés entre autres comme « coûts inéligibles » tous les coûts (i) survenus avant le début du programme Fit 4 Start, (ii) survenus avant la constitution de la société qui a demandé l'aide publique, (iii) pas directement liés au projet Fit 4 Start respectif ainsi que (iv) tout coût financier (p.ex.: remboursement et/ou paiements d'intérêts liés à tout type de prêt, etc.) Les éléments énumérés ci-dessus constituent une liste non-exhaustive et les coûts autres que ceux catégorisés comme « éligibles » doivent être dûment considérés au cas par cas.



## H) Déclaration en relation avec une aide « de Minimis »

L'entreprise requérante doit déclarer toute aide « de minimis » reçue au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents.

Article 3. 2. du [Règlement \(UE\) No 1407/2013 du 18 décembre 2013](#)

*« Le montant total des aides de minimis octroyées par État membre à une entreprise unique ne peut excéder 200 000 EUR sur une période de trois exercices fiscaux. »*

Article 6. 1. du [Règlement \(UE\) No 1407/2013 du 18 décembre 2013](#)

*« Avant l'octroi de l'aide, l'État membre doit également obtenir de l'entreprise concernée une déclaration sur support papier ou sous forme électronique au sujet des autres aides de minimis éventuelles relevant du présent règlement ou d'autres règlements de minimis qu'elle a reçues au cours des deux exercices fiscaux précédents et de l'exercice fiscal en cours. »*

Aux fins de l'application des règles de minimis, un groupe de sociétés liées sera considéré comme une entreprise unique. Ainsi, l'aide « de minimis » accordée par le gouvernement luxembourgeois doit être déclarée à l'égard de toutes les sociétés liées à l'entreprise unique telle que définie à l'article 2, point 2, de la loi du 20 décembre 2019 ayant pour objet la mise en place d'un régime d'aides de minimis.



## I) Etapes du programme et dates clés

Etapes du Programme	Descriptions	Dates clés
<b>Constitution de la société</b>	La société commerciale doit être constituée endéans les 9 mois qui suivent le début du programme Fit 4 Start.	13 Octobre 2025
<b>Demande de la première tranche de l'aide</b>	Les participants disposent de 9 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour soumettre une demande pour la première tranche de l'aide, y compris un budget détaillé concernant l'utilisation de la première tranche de l'aide de 50 000 EUR et le minimum de 15 000 EUR de capital émis conformément aux catégories des coûts éligibles prédéfinies.	13 Octobre 2025
<b>Augmentation du capital</b>	Les diplômés doivent lever un minimum de 50 000 EUR de fonds privés et réaliser une augmentation de capital formelle <sup>3</sup> dans la société commerciale luxembourgeoise (apports en numéraire, entièrement libérés), endéans les 12 mois qui suivent le début du programme.	13 Janvier 2026
<b>Dépenses à réaliser dans le cadre de la première tranche de l'aide</b>	Les participants doivent dépenser un minimum de 50 000 EUR endéans les 15 mois qui suivent le début du programme Fit 4 Start, conformément au budget initialement soumis concernant l'utilisation de la première tranche de l'aide.	13 Avril 2026
<b>Recrutement d'employé(e)s</b>	L'entreprise requérante doit employer au moins deux personnes à temps plein au moment de la demande de la deuxième tranche de l'aide.	13 Mai 2026
<b>Demande de la deuxième tranche de l'aide et soumission du rapport de projet intermédiaire</b>	Les diplômés disposent de 16 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour soumettre une demande pour la deuxième tranche de l'aide et leur rapport de projet intermédiaire associé.	13 Mai 2026
<b>Dépenses à réaliser dans le cadre de la deuxième et troisième tranche de l'aide</b>	Les diplômés doivent dépenser au total un minimum de 150 000 EUR de leurs fonds disponibles endéans les 24 mois qui suivent le début du programme, conformément au budget actualisé soumis pour la deuxième tranche de l'aide.	13 Janvier 2027
<b>Demande de la troisième tranche de l'aide et soumission du rapport de projet final</b>	Les diplômés disposent de 25 mois à compter du début du programme Fit 4 Start pour soumettre une demande pour le solde de l'aide et leur rapport de projet final associé.	13 Février 2027

<sup>3</sup> L'augmentation de capital doit être attestée par un acte notarié formel, qui doit être exécuté endéans les 12 mois qui suivent le début du programme.



## J) Catalogue des pièces jointes à fournir

Etape	Nom de la pièce jointe	Description	Obligatoire / Facultatif / Obligatoire conditionnel	Fichier ZIP
1 <sup>er</sup> Versement	Mandat d'effectuer la démarche	Veillez fournir un document (PDF) signé par la/les personne(s) habilitée(s) à engager l'entreprise requérante et attestant que le déclarant possède des pouvoirs afin de soumettre la demande.	Obligatoire conditionnel	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Organigramme détaillé	Veillez fournir un organigramme juridique portant sur l'actionnariat/les associés et les prises de participation de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Relevé d'identité bancaire	Veillez fournir un relevé d'identité bancaire en format PDF (compte sur lequel l'argent sera transféré en cas de décision positive) de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Certificat CCSS (nombre de salariés) récent	Veillez fournir un certificat récent renseignant sur le nombre de salariés occupés par l'entreprise requérante (disponible sous : <a href="https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html">https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html</a> ).	Obligatoire	
	Statut d'enregistrement auprès de la CCSS (Si certificat CCSS non disponible)	Veillez fournir un document explicatif informant sur le statut d'enregistrement actuel de l'entreprise requérante auprès de la CCSS.	Obligatoire	
	Copie de l'autorisation d'exploitation	Veillez fournir une copie de l'autorisation d'exploitation de l'entreprise requérante.	Facultatif	
	Comptes annuels non abrégés de l'entreprise requérante pour les trois derniers exercices	Veillez fournir les comptes annuels complets pour les trois derniers exercices clôturés de l'entreprise requérante.	Obligatoire conditionnel	
	Comptes annuels des actionnaires	Veillez fournir les comptes annuels complets pour le dernier exercice clôturé des personnes morales actionnaires d'au moins 25% de l'entreprise requérante.	Obligatoire conditionnel	
	Comptes annuels consolidés du groupe (ou comptes annuels séparés/individuels si pas de consolidation)	Veillez fournir les comptes annuels consolidés du groupe pour le dernier exercice clôturé, si disponible, ou à défaut les comptes annuels des entreprises qui font partie du groupe pour le dernier exercice clôturé.	Obligatoire conditionnel	
	Comptes annuels des participations détenues	Veillez fournir les comptes annuels complets pour le dernier exercice clôturé des participations d'au moins 25% détenues par l'entreprise requérante.	Obligatoire conditionnel	
	Statuts (coordonnés)	Veillez fournir les statuts de l'entreprise requérante ou une mise à jour de ceux-ci en cas de modification.	Obligatoire	
	Analyse PME	Veillez remplir le tableau Excel « F4S SME Analysis template FR » reprenant l'effectif (Unité de travail par an) et les données financières (Chida, Bilan) de toutes les entreprises partenaires et liées (le modèle se trouve dans le ZIP dédié).	Obligatoire	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>



	Document(s) de support "PI"	Veillez fournir une copie du/des documents de support relatif(s) à la propriété intellectuelle.	Facultatif	
	Document de support "Liquidités"	Veillez fournir une copie d'un extrait bancaire officiel démontrant la disponibilité des liquidités minimales requises.	Obligatoire	
	Autres pièces jugées utiles	Veillez fournir tout autre pièce que vous jugez utile dans le cadre de votre demande d'aide.	Facultatif	

<b>2<sup>e</sup> Versement</b>	Mandat d'effectuer la démarche	Veillez fournir un document (PDF) signé par la/les personne(s) habilitée(s) à engager l'entreprise requérante et attestant que le déclarant possède des pouvoirs afin de soumettre la demande.	Obligatoire conditionnel	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Acte notarié de l'augmentation de capital	Veillez fournir une copie de l'acte notarié actant dument l'augmentation de capital minimale requise.	Obligatoire	
	Satuts coordonnés	Veillez fournir la dernière version des statuts coordonnés de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Relevé d'identité bancaire	Veillez fournir un relevé d'identité bancaire en format PDF (compte sur lequel l'argent sera transféré en cas de décision positive) de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Certificat CCSS (nombre de salariés) récent	Veillez fournir un certificat récent renseignant sur le nombre de salariés occupés par l'entreprise requérante (disponible sous : <a href="https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html">https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html</a> ).	Obligatoire	
	Document de support "ETPs"	Veillez fournir une copie du contrat de travail ou des trois dernières fiches de salaire des employé(e)s concerné(e)s.	Obligatoire	
	Déclaration sur l'honneur d'un gérant indépendant	Veillez fournir le document Word « F4S Sworn statement self-employed Manager FR » (le modèle se trouve dans le ZIP dédié).	Obligatoire conditionnel	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Certificat des dépenses d'un expert-comptable	Veillez fournir le certificat « F4S Expenses certificate TR2 FR » d'un expert-comptable en respect de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable certifiant dument les coûts réellement encourus dans le cadre du projet soutenu (le modèle se trouve dans le ZIP dédié).	Obligatoire	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Derniers documents de présentation de l'entreprise requérante	Veillez fournir un « pitch deck » récent renseignant sur la situation actuelle et future de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Comptes annuels non abrégés de l'entreprise requérante pour le dernier exercice	Veillez fournir les comptes annuels complets pour le dernier exercice clôturé de l'entreprise requérante.	Obligatoire conditionnel	
	Autres pièces jugées utiles	Veillez fournir tout autre pièce que vous jugez utile dans le cadre de votre demande d'aide.	Facultatif	



<b>3<sup>e</sup> Versement</b>	Mandat d'effectuer la démarche	Veillez fournir un document (PDF) signé par la/les personne(s) habilitée(s) à engager l'entreprise requérante et attestant que le déclarant possède des pouvoirs afin de soumettre la demande.	Obligatoire conditionnel	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Satuts coordonnés	Veillez fournir la dernière version des statuts coordonnés de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Relevé d'identité bancaire	Veillez fournir un relevé d'identité bancaire en format PDF (compte sur lequel l'argent sera transféré en cas de décision positive) de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Certificat CCSS (nombre de salariés) récent	Veillez fournir un certificat récent renseignant sur le nombre de salariés occupés par l'entreprise requérante (disponible sous : <a href="https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html">https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html</a> ).	Obligatoire	
	Certificat des dépenses d'un expert-comptable	Veillez fournir le certificat « F4S Expenses certificate TR3 FR » d'un expert-comptable en respect de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable certifiant dument les coûts réellement encourus dans le cadre du projet soutenu (le modèle se trouve dans le ZIP dédié).	Obligatoire	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Derniers documents de présentation de l'entreprise requérante	Veillez fournir un « pitch deck » récent renseignant sur la situation actuelle et future de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Comptes annuels non abrégés de l'entreprise requérante pour le dernier exercice	Veillez fournir les comptes annuels complets pour le dernier exercice clôturé de l'entreprise requérante.	Obligatoire conditionnel	
	Développement futur de l'entreprise requérante et retour d'expérience du programme Fit 4 Start	Veillez remplir le document Word « F4S Supplemental information TR3 FR » (le modèle se trouve dans le ZIP dédié).	Obligatoire	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Autres pièces jugées utiles	Veillez fournir tout autre pièce que vous jugez utile dans le cadre de votre demande d'aide.	Facultatif	

<b>Rapport de Projet Intermédiaire</b>	Mandat d'effectuer la démarche	Veillez fournir un document (PDF) signé par la/les personne(s) habilitée(s) à engager l'entreprise requérante et attestant que le déclarant possède des pouvoirs afin de soumettre la demande.	Obligatoire conditionnel	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>
	Certificat CCSS (nombre de salariés) récent	Veillez fournir un certificat récent renseignant sur le nombre de salariés occupés par l'entreprise requérante (disponible sous : <a href="https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html">https://ccss.public.lu/fr/commandes-certificats/employeurs/commande-certificat-nombre-salaries-occupes.html</a> ).	Obligatoire	
	Certificat des dépenses d'un expert-comptable	Veillez fournir le certificat « F4S Expenses certificate TR2 FR » d'un expert-comptable en respect de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable certifiant dument les coûts réellement encourus dans le cadre du projet soutenu (le modèle	Obligatoire	<a href="#">ZIP FIT4START15 FR</a>



		se trouve dans le ZIP dédié).		
	Derniers documents de présentation de l'entreprise requérante	Veillez fournir un « pitch deck » récent renseignant sur la situation actuelle et future de l'entreprise requérante.	Obligatoire	
	Comptes annuels non abrégés de l'entreprise requérante pour le dernier exercice	Veillez fournir les comptes annuels complets pour le dernier exercice clôturé de l'entreprise requérante.	Obligatoire conditionnel	
	Autres pièces jugées utiles	Veillez fournir tout autre pièce que vous jugez utile dans le cadre de votre demande d'aide.	Facultatif	